

Conformément aux délibérations n° D2025\_083 du 11 Juin 2025, et à la délibération n° D2025\_084 du 11 Juin 2025, le Conseil communautaire a validé les nouveaux tarifs.

**TARIFS à compter du 1<sup>er</sup> septembre 2025**

	TARIFS					
	Tranche QF	Périscolaire à l'heure	Journée soit 11h00	1/2 journée avec repas soit 6h30	1/2 journée sans repas soit 4h30	Mini-séjour soit 10h00
Tranche 1	de 0 € à 850 €	0,111 %	1,000 %	0,591 %	0,409 %	1,500 %
Tranche 2	de 851 € à 960 €	0,116 %	1,155 %	0,683 %	0,473 %	1,733 %
Tranche 3	de 961 € à 1290 €	0,121 %	1,239 %	0,732 %	0,507 %	1.859 %
Tranche 4	de 1291 € à 1540 €	0,126 %	1,323 %	0,782 %	0,541 %	1,985 %
Tranche 5	de 1541 € à 1720 €	0,131 %	1,407 %	0.831 %	0,576 %	2,111 %
Tranche 6	de 1721 € à 2060 €	0,137 %	1,491 %	0,881 %	0,610 %	2,237 %
Tranche 7	Supérieur à 2061 €	0,144 %	1,584 %	0,936 %	0,648 %	2,376 %
	Prix plancher	0,47 € de l'heure	4,41 €/jour	2,61 €/jour	1,80 €/jour	6,62 €/jour
	Prix plafond	2,13 € de l'heure	20,86 €/jour	12,33 €/jour	8,53 €/jour	31,29 €/jour

Suite aux directives de la CAF, les factures comportent des formules de calcul présentées ci-après à titre d'exemple :

- Une famille dont le QF est de **985 €** bénéficiera des tarifs suivants:

Exemple de calcul périscolaire :

Pour une heure périscolaire :  $(985 \text{ €} \times 0,121) / 100 = \mathbf{1,22 \text{ € de l'heure}}$  facturée.

Exemple de calcul extrascolaire : (estimation sur 4 semaines, soit 20 jours)

Pour 1 enfant = 3 semaines d'ALSH (15 jours) + 1 semaine mini séjour (5 jours)

ALSH :  $(985 \text{ €} \times 1,239) / 100 = \mathbf{12,20 \text{ € par jour}}$  soit **183,00 € pour 15 jours**

MINI-SEJOUR :  $(985 \times 1,859) / 100 = \mathbf{18,31 \text{ € par jour}}$  soit **91,55 € par jour pour 5 jours**

La famille doit régler un total de  $183,00 \text{ €} + 91,55 \text{ €} = \mathbf{274,55 \text{ €}}$  pour 20 jours

- Une famille dont le QF est de **2100 €** bénéficiera des tarifs suivants:

Exemple de calcul périscolaire :

Pour une heure périscolaire :  $(2100 \text{ €} \times 0,144) / 100 = \mathbf{3,02 \text{ € de l'heure}}$  facturée **donc le prix plafond sera appliqué = 2,13 € de l'heure** facturée

Exemple de calcul extrascolaire : (estimation sur 4 semaines, soit 20 jours)

Pour 1 enfant = 3 semaines d'ALSH (15 jours) + 1 semaine mini séjour (5 jours)

ALSH :  $(2100 \text{ €} \times 1,584) / 100 = \mathbf{33,26 \text{ € par jour}}$  **donc le prix plafond sera appliqué = 20,86 € par jour** soit **312,19 € pour 15 jours**

MINI-SEJOUR :  $(2100 \times 2,376) / 100 = \mathbf{49,90 \text{ € par jour}}$  **donc le prix plafond sera appliqué = 31,29 € par jour** soit **156,45 € pour 5 jours**

La famille doit régler un total de  $312,19 \text{ €} + 156,45 \text{ €} = \mathbf{468,64 \text{ €}}$  pour 20 jours